

REGION DE BRUXELLES CAPITALE

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLO-PIETONNE RUE VANDENPEEREBOOM
A MOLENBEEK-SAINST-JEAN

NOTE EXPLICATIVE

02. 08. 2019

URBANISME
STEDENBOUW

N° 37600

1. Rue Alphonse Vandenpeereboom :

1.1. Description de la situation existante :

- La rue Alphonse Vandenpeereboom est une rue où la densité du trafic est importante. Elle relie la chaussée de Ninove à la chaussée de Gand. Elle fait presque 1km de long.
- Elle longe le site de la Gare de l'Ouest qui fait l'objet d'un PAD. De l'autre côté, elle est délimitée par des immeubles à appartements ou on y retrouve aussi des commerces.
- La voirie est divisée comme telle : un trottoir de +/- 2,20m en dalles béton 30x30 le long du site de la Gare de l'Ouest, une zone engazonnée de +/- 2,85m dans laquelle se trouve un alignement de platanes, une zone de stationnement de +/- 2,00m en pavés de pierre naturelle, une chaussée de +/- 7,40m à double sens en asphalte, une zone de stationnement de +/- 2,00m en pavés de pierre naturelle et un trottoir côté habitation de +/- 3,45m principalement en dalles béton 30x30.
- Actuellement, le trottoir côté Gare de l'Ouest sert de dépotoir. De nombreuses personnes viennent déposer clandestinement leurs détritrus, les déchets de construction, etc...
- A l'heure actuelle, la plupart des oreilles de trottoir a été aménagée côté habitation mais certaines ne sont pas équipées de dalles podotactiles. Les traversées piétonnes perpendiculairement à la rue Vandenpeereboom ne sont sécurisées et aux normes PMR. En effet, il n'y a pas de dispositifs pour les malvoyants et il n'y a pas d'avancée de trottoir au niveau du stationnement avec les 5 m avant le passage pour piétons.



- Pour l'instant, aucun aménagement n'a été réalisé pour les cyclistes à l'exception d'une piste cyclable marquée sur +/- 20 m débouchant sur un sas vélo au niveau des carrefours avec la chaussée de Ninove et de Gand. Il y a un itinéraire cyclable régional qui vient de la rue Bonehill pour rejoindre la chaussée de Ninove.
- Les automobilistes roulent vite et principalement ceux qui se dirigent vers la chaussée de Ninove car il n'y a pas de priorité de droite et la rue est rectiligne.
- Il y a 3 arrêts de bus De Lijn dont 1 côté chaussée de Ninove qui n'est plus utilisé.

1.2. Description du projet :

- Initialement, la rue Vandenpeereboom devait être réaménagée de façade à façade. Mais pour des raisons budgétaires et surtout vu qu'il n'y a pas encore d'aménagement précis du Quartier de la Gare de l'Ouest, il a été décidé de faire un aménagement « provisoire » qui améliorerait significativement le déplacement des modes doux.
- Le but du projet est d'améliorer la circulation des modes doux c'est-à-dire des cyclistes et des piétons en sécurisant les traversées et en diminuant la vitesse des automobilistes.
- Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne, F99, de 2,50m de large. Idéalement, la largeur aurait dû être de 3m mais à cause de la présence de l'alignement de platanes, il n'est pas possible de les avoir sans endommager les arbres.
- Elle sera réalisée en béton couleur gris clair. Ce type de revêtement à l'avantage de ne pas devoir le contrebuter à l'aide d'une bordure. En effet, la pose d'une bordure entraîne des terrassements plus profonds et de plus, en cas de présence de racines, il aurait été très difficile de la poser sans endommager les racines.
- Chaussée de Ninove, le F99 débouchera sur une D10 existante.
- Etant donné que les cyclistes ne sont pas obligés d'emprunter le F99, des logos vélo sont prévus en chaussée.
- Avant la chaussée de Ninove, le F99 va englober la piste cyclable marquée existante. Le sas vélo sera accessible en abaissant la bordure sur 15m.
- Avant la chaussée de Gand, la bande de présélection de tourne-à-droite sera supprimé. Le trottoir va être élargi et une piste cyclable marquée sera aménagée menant au sas vélo. Vu qu'avant cette bande de présélection était souvent utilisée comme zone de stationnement, des potelets seront prévus tout le long de l'extension de trottoir.
- A chaque carrefour, une traversée piétonne et une traversée cyclable seront prévues. Elles seront dépourvues de saillie et les traversées piétonnes seront équipées de dalles podotactiles. De même que des dalles podotactiles seront rajoutées aux traversées existantes qui n'en possèdent pas.
- Chaque traversée sera verdurisée. Dans la mesure du possible, les 5 mètres sans stationnement avant la traversée seront engazonnés ainsi que l'espace entre la traversée cyclable et la traversée piétonne.
- L'arrêt de bus côté chaussée de Ninove sera supprimé. Il sera remplacé en partie du stationnement.
- Au droit de la passerelle vers Beekkant, le trottoir est fortement rétréci. Dès lors, l'arrêt de bus Beekkant va être avancé. Le nouveau quai aura une saillie de 18cm et une largeur de 2,60m. Il n'est pas possible d'avoir une largeur plus importante à cause de la présence des arbres. L'abribus sera lui aussi déplacé. Il sera aussi pourvu des guidages

podotactiles et de la ligne continue de sécurité. Une traversée piétonne sera aménagée à l'arrière de ce dernier.

- Des coussins berlinois seront placés afin de diminuer la vitesse des automobilistes. Ils seront placés de préférence avant la traversée piétonne pour les automobilistes venant de la chaussée de Gand. En effet, ceux-ci ont tendance à rouler plus vite vu qu'ils n'ont pas de priorité de droite.
- La piste cyclo-piétonne va être pourvue d'un éclairage. Ce sera un éclairage à LED à 4 m de haut et intelligent. Les luminaires seront interconnectés entre eux et ils s'allumeront en fonction du déplacement des usagers.
- Tout le long de la rue, des arceaux vélos et des poubelles vont être placés.
- Pour réaliser les traversées piétonnes et cyclables, il a été nécessaire de supprimer des places de stationnement. Côté gare de l'Ouest, le nombre de places de stationnement sera réduit. Il passera de 125 à 104 places.